

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2014**

PRESENTS : Jean-Paul DICONNE, Marie-Laure BLANCHARD, Stéphanie CARMILLET, Jocelyne CLEMENT, Manuel DESCHAMPS, Bernadette GIRARDEAU, Michel LAUQUIN, Gérard MICONNET, Sophie MILLION, Philippe PERONNET, Sandra PRATS, Pierre RAGEOT, Michel ROY .

Absents excusés : Jean-Pierre LAPALUS (pouvoir Jean-Paul DICONNE) Laurence DORIER.

TARIFS COMMUNAUX

Le conseil vote les tarifs communaux 2015 comme suit :

Prêt tables et chaises : forfait 20 €, table 2 €, chaises et bancs : 0,50 €

Location salle des fêtes : Week-ends et jours fériés : 275 €

Associations : 50 €

Caution : 500 €

Location salle de réunions : Week-ends et jours fériés : 50 €

Jour en semaine : 30 €

Associations locales : gratuit

Caution : 100 €

Concessions de cimetière : 30 ans : 400 €

50 ans : 800 €

Concessions cavurnes : 30 ans : 300 €

50 ans : 600 €

Affouages : bois de chauffage : 6 € le stère

Piquets de clôture : 12 € le stère

Taxes de pâturages : vaches 88 €

Cheval 110 €

Dépôt de bois : 25 €/emplacement

Indemnité de déneigement : 55 €/heure

PARTICIPATIONS SCOLAIRES

Le conseil vote les participations scolaires pour les élèves des communes extérieures fréquentant les écoles maternelle et élémentaire de la commune à :

Ecole maternelle : 999,19 euros

Ecole élémentaire : 278,75 euros

Participation pour cantine scolaire : 1,50 €/repas

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Le maire expose aux membres du conseil qu'un projet d'agrandissement du cimetière a été élaboré par l'agence technique départementale.

Cet agrandissement pourrait être aménagé à l'ouest du cimetière actuel et comprendrait environ 90 concessions et un parking.

Le conseil décide de se rendre sur place pour la suite de l'étude de ce dossier.

CLASSE ECOLE MATERNELLE

Le conseil prend connaissance des subventions obtenues pour ce projet : Dotation Equipement des Territoires Ruraux : 67 930 euros, Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal : 46 286 euros.

Prend acte de la participation des communes de Saint Martin en Gâtinois et Saint Gervais en Vallière pour cette construction au prorata du nombre d'habitants.

Est informé que le permis de construire a été déposé le 12 décembre 2014.

CONVENTION EMPLOIS SERVICES

Suite au congé maternité d'une personne chargée d'une animation périscolaire, après avoir pris connaissance du projet de convention établie entre l'association Emplois Services et la commune d'Allerey sur Saône, le conseil accepte les termes de cette convention qui permettra de recruter une remplaçante pendant ce congé maternité.

Le conseil autorise le maire à signer ce document.

RESTAURATION DE TABLEAUX

Après avoir pris connaissance des 2 plans de financement de restauration des tableaux de Claude Lebault « Christ enfant bénissant » et « portrait de Jean Lebault » et de la volonté de l'Association de Sauvegarde de l'Eglise, le conseil accepte que l'ASEA participe financièrement à ces travaux à hauteur des sommes restants dues par la commune pour les montants respectifs de 1763,20 euros et 1 211,25 euros.

PROTOCOLE RETRAIT DU SIRTOM

Le Maire présente au conseil le projet de protocole établi entre la commune d'Allerey sur Saône, le SIRTOM de la région de Chagny et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne sur les conditions de sortie de la commune du périmètre du SIRTOM.

Après échanges, le conseil accepte les termes du protocole concernant ce retrait, validé par le conseil communautaire de la CACVB qui prendra en charge la participation financière pour un montant de 10 133,30 euros.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil décide de modifier le tableau des effectifs communaux en créant un emploi de technicien territorial au 1 janvier 2015.

ELU SANTE

Suite à la demande de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, le conseil désigne un référent santé : Mme Jocelyne CLEMENT.

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA DHEUNE

Le conseil entend le compte rendu de la dernière réunion donné par M. Michel LAUQUIN, délégué à ce syndicat, dont le nouveau président est M. Jean-Claude HOUEMENT

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie le 22 décembre 2014, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire
J.P.DICONNE